



Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Jeudi 19 décembre 2013 – 14 h 00

Vendredi 20 décembre 2013 - 9 h 30 et 14 h 00

Rue du Lombard, 69 - Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour modifié

1. Communications

2. Propositions, projets de décret et de règlement

- 2.1. Proposition d'ajustement du budget 2013 et proposition de budget initial 2014 du Parlement francophone bruxellois**
101 (2013-2014) n° 1 et 2

Rapporteuse : Mme Anne Herscovici
Discussion générale conjointe
Examen des tableaux

- 2.2. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013**
99 (2013-2014) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013
99 (2013-2014) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013
99 (2013-2014) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2013
99 (2013-2014) n° 4

2.3. Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

100 (2013-2014) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

100 (2013-2014) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

100 (2013-2014) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2014

100 (2013-2014) n° 4

Rapporteuse : Mme Anne Herscovici

Discussion générale conjointe

Examen des articles, tableaux annexés et autres annexes

3. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard le vendredi 20 décembre 2013 à 11 h 00)

fixée(s) le vendredi 20 décembre 2013 à 14 h 00.

4. Vote

des points dont la discussion est terminée,

le vendredi 20 décembre à partir de 10 h 30

et

le vendredi 20 décembre à partir de 15 h 30.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité)

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504.96.21